

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/12/200

Objet : 200 - Marché n° VN24065 - Contrat de service YGRC

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,
Vu le code de la commande publique,
Vu la proposition présentée par la société YPOK,

Décide

- De signer le marché n° VN24065 - Contrat de service YGRC, avec la société YPOK, domiciliée 9, rue des Halles - 75001 PARIS.

Le contrat prend effet à compter du 01/01/2025 pour une durée de trois ans ferme

Le montant annuel du contrat s'élevé à 6 082.64 € HT.

Fait à Vire Normandie, le 16 décembre 2024

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20241220-200-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Publication : 20/12/2024

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2024/12/200 du 16 décembre 2024

